

65

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme BOUTON

49606

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Attribution de subventions dans le cadre du budget participatif - Culture

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 août 2022 approuvant le règlement de la première édition du budget participatif breillien ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Expose :

Le budget participatif breillien est un dispositif permettant aux Breillien.nes de voter pour l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département, sur la base d'idées citoyennes ou associatives, et de participer ainsi à la transformation de leur territoire.

Le Conseil départemental a alloué à son premier budget participatif un budget d'investissement de deux millions d'euros.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 15 février 2023. Sur les 305 idées déposées, 131 ont été soumises au vote citoyen entre le 1^{er} et le 30 juin 2023.

Parmi elles, soixante ont été retenues conformément aux modalités de désignation des projets lauréats définies dans le règlement du budget participatif à l'article 7.

Trois projets culturels sont présentés à la Commission permanente :

- Le premier projet culturel "Une scène pour chanter les droits humains" est présenté par la Ko-compagnie située à Rennes. Il s'agit de se doter de praticables pour monter une scène éphémère et amovible dans l'espace public, pour présenter les spectacles de la compagnie autour des droits humains (versement de 80 % après le vote en Commission permanente ; versement du solde par acompte sur production de justificatifs).

- Le second projet "Réussir la transition écologique" est présenté par l'association Les Etincelles Aquatiques située à Martigné-Ferchaud. L'objectif est de repenser, lors du prochain spectacle, le rapport au site de l'étang de la Forge afin de minimiser l'impact environnemental et comportemental mais aussi de mieux l'intégrer dans les projets de développement projetés par la municipalité : nouvel éclairage Led, support mapping en jets d'eau et installation électrique. (versement de 80 % après le vote en Commission permanente ; versement du solde par acompte sur production de justificatifs).

- Le troisième projet "Nomades - centre culturel itinérant" est présenté par l'association Coef180 située à Saint-Malo. L'objectif est de créer un village d'œuvres artistiques itinérant afin de les présenter à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de toutes actions culturelles artistiques : achat de matériaux de construction (bois, peinture, visserie...) et achat de matériel son et lumière. (versement de 80 % après le vote en Commission permanente ; versement du solde par acompte sur production de justificatifs).

Décide :

- d'attribuer des subventions au titre de l'investissement pour un montant total de 87 377 euros au profit des projets de la Ko-Compagnie, de l'association Les Etincelles Aquatiques et de l'association Coef180, détaillées en annexe ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et chaque association, relatives à la première édition du budget participatif,

jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242603

Pour extrait conforme